D21.01

N° d'imprimé : **D144622497**

RAPPORT DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

EXEMPLAIRE A CONSERVER

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle Volontaire

▪

DATE DU CONTRÔLE

20/11/2026

N° PROCÈS-VERBAL

26205216

DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS

DEFAILLANCE(S) CONSTATEE(S) (NE PERMETTANT PAS LA VALIDATION D'UN CONTR?LE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE)

5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté : AVD,AVG

RAPPEL

Le contrôle volontaire ne dispense pas l'usager d'effectuer le contrôle technique réglementaire
Les résultats d'un contrôle volontaire ne peuvent servir d'éléments pour un contrôle technique obligatoire.
Ce contrôle volontaire ne peut être utilisé en cas de vente du véhicule

IDENTIFICATION DE L'INSTALLION DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S054D111

RAISON SOCIALE : AUTO BILAN FRANCE

ADRESSE : 890 rue Jean Prouvé

54710 FLEVILLE DEVANT NANCY

Tél : 03.83.51.75.83 Fax: 03.83.51.75.52

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 057D1094

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation	Date d'immatriculation	Date de 1ere
GS-065-GQ	08/11/2023	08/11/2023

Genre	Marque	Type
VP	RENAULT	M10RENVPE11P488

N° dans la série du type	Énergie
VF1RHN00070658438	EH

Kilométrage inscrit au compteur	Désignation commerciale du véhicule
48989	AUSTRAL

(*) Indications reprises sur le certificat d'immatriculation du véhicule

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Nom, Prénom : DIAC

Adresse : 57 BD MARCEL PAGNOL
06130 GRASSE

Document présenté : Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

MESURES

	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km):	+3.7 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%):	1 %		4 %	
Force verticales :	905 daN		586 daN	
Frein de service				
Forces de freinage (déséquilibre) :	313 daN	293 daN	231 daN	206 daN
Déséquilibre (< 20%) :	7 %		11 %	
Forces de freinage (efficacité) :	313 daN	293 daN	231 daN	206 daN
Taux d'efficacité globale (≥ 58%) : 69 %				
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) : 28 %				
Feux de croisement (-0,5% à -2,5%):	-0.5 %	-0.7 %		

CONTRÔLE VOLONTAIRE